L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 14 MARS 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. S. DUVOUR.
E. DUVERGES. S. HARBY
No 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 14 MARS.

LES TAXES.

Quelques uns de nos abonnés nous adressent la note suivante :

Nouvelle-Orléans, 12 mars 1855.

M. l'Editeur de l'Abeille,

Ayez la complaisance de nous informer par voie de notre estimable journal, si cette année la petite industrie manufacturière est taxée.

N'ayant pas eu la chance de voir l'ordonnance publiée dans aucun journal du deuxième district, nous en ignorons totalement la teneur. Veuillez aussi nous dire, si l'ancienne loi qui exemptait de la taxe la petite manufacture n'employant pas au dessus de cinq ou six ouvriers, a été rappelée.

Depuis quelques jours nous voyons enregistrer les noms des propriétaires de petites boutiques, dont la fabrication a coulé nécessairement par le détail. Les propos à cet assessement nous ont bien dit que nous etions frappés par un article de la nouvelle ordonnance, en ce que nous vendons chez nous la marchandise que nous manufacturons. En nous éclairant sur ce sujet, vous obligerez infiniment votre respectueux serviteurs. PLUSIEURS ABONNES.

Nous allons repondre categoriquement aux questions qui nous sont faites en analysant brièvement les dispositions de l'ordonnance relative aux taxes de 1855.

Les banques libres, les agens de banques non incorporees, les compagnies d'assurance, leurs agens, les directeurs de théâtres et d'amphithéâtres, les proprietaires ou directeurs d'etablissemens ou se donnent des liqueurs spiritueuses, doivent acquitter une taxe de cinq cents piastres.

Les *depots* pour la vente des cachaves acquitteront également une taxe de cinq cents piastres.

Une taxe de trois cents piastres sera prelevée sur les cabarets, tavernes, cafes, jardins public, theatres et amphithéâtres, clubs, salles de jeu, et en general sur tout etablissement ou de pareils genre ou seront debitees par verres des liqueurs spiritueuses, sous quelque nom que les banques particulieres, sur les personnes achetant des traites et sur les preteurs sur gage.

Seront frappes d'une taxe de cent cinquante piastres les changeurs, les magasins de comestibles (*groceries*), les comptoirs, les magasins et boutiques ou il se debite des liqueurs sans fausses par bouteilles ou quarts de gallon et au tout ne bout pas.

Seront frappes d'une taxe de cent piastres : les brasseries et debits de biere ou ne se vendent pas des liqueurs spiritueuses, les presses a coton et *pickeries*.

Paieront une taxe de soixante-quinze piastres : les restaurans ou l'on ne vend pas en detail a la barre des liqueurs ou des vins, et ou il ne se fournit d'autres vins que ceux qui sont necessaires aux repas, les ecuries ou on loue des voitures et autres vehicules, les fabriques de liqueurs *cordials* et de sirops.

Paieront une taxe de quarante piastres : les marchands en gros et en detail et les trafiquans en general, quelque soit leur genre de commerce d'ordonnance specifie les industries qui sont frappees d'une taxe ne comprises les marchands de bois, les marchands commissionnaires, les fabricans en gros de soda ou d'eaux minerales, les magasins de meubles, les magasins ou s'approvisionnent les navires, les vendeurs de jouets, les courtiers de proprietes foncieres, d'actions, de titres, de change, de navires, de coton, de produits et de marchandises, les encanteurs, les agens d'affaires particuliers, les entrepositaires, marchandises, les trafiquans d'equipage, les agens de bateaux a vapeur, les chantiers de charbon ou de bois, les agens des marchands de charbon, les tanneurs, les fabricans de savon, de noir animal, de bi sulfite de chaux, de camphine, les etablissemens pour la cuisson des suifs, et pour graisse.

Sont soumis a une taxe de cinquante piastres : les manufacturer, qui emploient vingt ouvriers ou plus, les proprietaires de sau a de bateaux (a taxe entiere devra etre acquittee pour chaque tabie), les proprietaires de jeux de quilles (chaque jeu devant acquitter la taxe entiere), les proprietaires de tirs au pistolet, chaque tir devant acquitter la taxe entiere), les scieries, moulins a raboter, brique teries, les magasins de cigares, les imprimeries, les hotels et pensions pouvant recevoir de cinquante pensionnaires a cent pensionnaires (ceux qui pourront en recevoir plus de cent, paieront trois cents piastres de taxe), les coiffeurs, les *pedlers* (*), les entrepreneurs de pompes funebres.

Paieront une taxe de vingt cinq piastres : les arpenteurs, les arbitres, traiteurs, pharmaciens, confiseurs, et en general tous les proprietaires de magasins ou de boutiques ou la vente se fait au detail et ou il ne se trouve pas de liqueurs spiritueuses, les vaisseaux ayant plus de deux vaches, les entrepreneurs de bateaux, ceux qui exercent des travaux d'ensemble ou verite qui exercent des travaux d'ensemble ou verite d'un metier, tels que ceux de paveurs, la construction de maisons, de levees, etc. les demandes de marchandises se recevant de main en main.

Paieront une taxe de vingt piastres : les debits de cremerie a la glace et de sodas, les parcs publiques et particuliers ou il y a entrée payante, les marchands de bois de charbon de bois.

Paieront une taxe de quinze piastres : les etablissemens ou se vendent des liqueurs non ouverts (les etablissemens ou se vendent des liqueurs autres que celles acquittees la meme taxe que les restaurans, ces boutiques de fruits, de gateaux de pacotille, ne sont pas compris dans cette taxe).

Pour chaque negre, un maitre ou locataire qui conduira a la Nouvelle Orleans, paiera une taxe de cent piastres.

Les licences sont emises par le maire.

Les voitures a deux chevaux acquitteront une taxe de vingt cinq piastres ; les cabriolets et autres voitures a un seul cheval, une taxe de dix huit piastres.

Les vehicules a quatre roues ayant transporter un une seule fois un poids de plus de deux tonneaux paieront cinquante piastres ; les voitures a quatre roues et a deux chevaux ou plus employes a transporter de la biere, du porter, des eaux minerales, des briques, du sable, des pierres, etc., en paieront trente, ainsi que les omnibus a deux chevaux ou plus ; les voitures particulieres a deux chevaux ou plus paieront dix piastres de taxe. Les autres voitures particulieres a un seul cheval en paieront que cinq.

Les proprietaires de theatres etats, de cirques, de menageries ou autres spectacles publics, paieront pour chaque representation une taxe de cinq piastres, a moins que ces spectacles ne soient mis dans les etablissemens soumis a une taxe annuelle.

Dans une association quelconque, chaque associe restant a la Nouvelle Orleans acquittera le montant total de la taxe sur la profession, le commerce ou l'industrie qu'exercera l'association.

Ce qui exercera plusieurs professions ou industrie devra acquitter separement la taxe qui frappe chacune de ses industries, celui qui aura plus d'un magasin, emplacera la taxe sur chacun de ses magasins.

Les proprietaires de pensions recevant moins de vingt pensionnaires ne paieront point de taxes, ils devront prêter a ce sujet un serment entre les mains du maire.

Les capitaines ou proprietaires de navires ou de bateaux a vapeur ne pourront garder dans le port, comme pensionnaire, aucune personne a leur bord, autres que les employés, a moins de se faire livrer dans ce but une licence par le contrôleur, laquelle leur coûtera cent piastres.

Les personnes qui n'auront commencé leur industrie ou exercé leur industrie que depuis le premier septembre ne paieront que la moitié de la taxe annuelle.

Les musiciens ou chanteurs ambulans devront obtenir préalablement une licence qui leur coûtera dix piastres : le maire delivrera ou ne delivrera pas cette licence a son gre.

CONSEIL DES ASSISTANS ALDERMEN.

Séance à l'heure accoutumée. M. Pace occupe le fauteuil.

Message du Maire, recommandant que l'acte à la Législature, soit entouré —Référé au comité de finances.

Message du Maire annonçant qu'ils paraîtra tenu à voter une allocation de $2,00 pour entourer le parc à la Mairie — Les Assistants refusent pour cet amendement.

Résolution allouant $450 à deux frères aujugé Eustis, pour services rendus à la ville — Adoptée.

Résolution des Aldermen ordonnant que les élections du 26 courant pour un recorder du Premier District et d'aldermen — Adoptée.

Les inspecteurs sont désignés.

Résolution ordonnant que le Trésorier Municipal paye à régler un pas sur la partie de la Mairie — Adoptée.

Lettre du juge Robertson transmettant le rapport du Grand Jury sur la question relative au Code de Police — Référée au comité de finances.

Résolution de M. Irwin allouant $5,000 pour payer le policed jusqu'au 31 mars 1855, sur le poste situé dans l'habitation des bois de la ville, pour le bureau de nuit, l'habitation des bois de la ville, pour le bureau de nuit pour vingt personnes, et pour un certain nombre de pompiers, les pompiers de la ville, les marchands de bois et charbon de bois.

Résolution de M. Irwin autorisant le Maire à s'entendre avec la Compagnie du gaz pour fournir du gaz à la ville.

Le Conseil s'ajourne.

M. Lefevre — Cet honorable professeur donne ce soir, dans la salle des séances de la direction des Ecoles publiques de deuxième district, sa troisième et dernière lecture sur la question d'Orient. Le talent sérieux de M. Lefebvre jouit a ses parfaits connaissances de la politique européenne le rend évidemment propre a traiter le grave sujet qui a cette heure préoccupe le monde entier. Aujourd'hui il constatera ce fait a la tribune de l'ancien Monde, qui va sembler le préparer les événemens appelés a s'accomplir dans le nouveau monde. La séance offrira un vif interêt, et nous aimons a croire que tous les amis du savant professeur y assisteront.

THEATRE FRANÇAIS.—Les habitués n'oublieront pas que la bénéfice de Mme Martin-Duchêne a lieu demain. *Guillaume Tell* fera les frais de cette solennité.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

Navigation fatétieure.

Louisville, 10 mars.—Le niveau de l'Ohio continue à monter et le temps restedoux. La crue a été de 3 pieds en face de cette ville. Il y eut trente sept pieds d'eau de la crue a 8 h. 30 et 36 pieds 10 et de minuit. A 9 h 24 3/8 et 24 1/2 pieds sur le quai. Les provisions sont fermes, le mess porc vaut $13 le baril.

Marché de New-York.

New York, 10 mars.—Le cotton est languissant. Le prix du mais est maintenu; celui du porc a baissé notamment fèchi. Mess $13, prime mess : de $14 50 a $15 le baril. Rien d'important dans les graisses.

LEGISLATURE.

Baton-Rouge, 13 mars.— CHAMBRE DES REPRESENTANTS — Le bill portant que le peuple sera consulté sur la question du siége du gouvernement a été adopté aujourd'hui par 53 voix contre 36.

Havane. —Charleston 13 mars—Le steamship Isabel lève l'ancre de la Havane avec des dates du 10 courant. Rien d'important.—Le procès de Ramon Pinto, matteur sera plaidé le 13 mars devant la commission militaire.

NOUVELLE DE LA CALIFORNIE.

Arrivée du *Philadelphia*.

Le steamer *Philadelphia*, parti de New-York le 1er de ce mois, est entré à la Havane le 9 et a repris la mer le même jour pour se rendre a la Nile-Orléans, ou il est arrivé hier soir. Il a laissé a la Havane les steamers *United States* et *Isabel*, qui devaient partir la lendemain pour Mobile et Key West. Le steamer main pour Mobile et Key West. Le steamer guerre *l'Ironsides* etait également mouillé dans le port.

Le steamer *El Dorado*, capitaine Gray, parti d'Aspinwall pour la Havane, a été arrêté dans sa marche par une fregate espagnole qui lui a envoyé un boulet a environ soixante pieds de son beaupré. C'etait dans la nuit du 6 courant : le voyeur a trouvé alors a la hauteur du cap St Antonio. Le capitaine Gray, apres cet avertissement un peu brutal, reluctit la marche de son navire et fit gouverner vers le bâtiment espagnol, mais celui-ci lui envoya, a environ 900 pieds, un second boulet qui passa au dessus des tambours. Il fallut s'arrêter et le steamer fut hélé par la fregate. Le capitaine Gray ayant répondu que le bâtiment etait l'*El Dorado*, un officier detaché de la frogate et accosta le steamer. L'officier qui s'y trouvait monta a bord, examina ses papiers et permit ensuite au voyeur de continuer sa route.

Le *Philadelphia* nous a apporté des journaux de San Francisco jusqu'au 16 février.

La legislature californienne n'a pas encore reussi a elire un senateur au Congres des Etats-Unis : aux dernières dates on comptait deja quarante-neuf scrutins de ballottage. M. Gwin etait en avant des autres candidats.

Nous puisons ce qui suit dans le *Messager* de San Francisco :

—Les journaux de l'intérieur racontent toutes sortes de merveilles sur la production des mines pour ce qui est de l'or. Les plaintes et les plaintes de la marche des affaires et du manque de place. L'*Express* du *Marysville* dit que M. Compagnie allemande, pour l'exploitation du quartz, fait de $1,000 a $1,200 par jour; trois hommes seulement sont employés au lavage.

—La canaille abuse de la loi de Lynch, et peut de peur d'être pendue elle-même. C'est ce qui vient de se passer a Red Bluffs. Un homme, accusé d'avoir volé une mule, a été traduit devant un jury improvisé a la hâte et condamné a être pendu. Mais les amis de l'accusé, redoutant a ses propres jours, ont fait arrêter huit des membres de ce jury improvisé. Ils ont été conduits devant le juge Lynch, qui les a condamnés a être pendus et d'enterrer aussitôt le pauvre diable, sur lequel on a trouvé un papier qui prouvait qu'il avait été volé depuis quelque temps déjà, il a refusé de donner son nom, bien que ses amis fussent toujours dans l'ignorance de sa triste fin.

—Les exactions commises par certains chefs Chinois ont été portées à la connaissance de la justice. Douze de ces faux monnayeurs ont comparu devant le recorder. L'affaire n'a pu être terminée à la première audience faute de témoignages suffisants. Ces Chinois prétendent un impôt rigoureux sur ce qu'ils pourraient appeler le monopole de la circulation. Cette dernière est entre les mains d'agens, en effet, qui ont la mission d'arrêter, en vertu d'un mandat, tout Chinois qui refuse de payer la taxe de $3 la livre, elle commence a nourrir les autres.

L'exportation de l'or de Sydney, du premier janvier au 31 décembre 1854, a été inférieure de près de la moitié a celle de la période correspondante de l'année 1853.

Miss Kate Hayes a fait un plus grand succès; elle a gagné beaucoup d'argent et a reçu de riches présents.

ILES SANDWICH.

Il a été reçu a San Francisco, par la corvette *St Mary*, des nouvelles des Iles Sandwich jusqu'au 29 janvier dernier. Les voici :

Kamehameha V n'entend pas que l'on parle plus longtemps d'annexion. De par son ordre, M. Wyllie, ministre des affaires étrangères, a notifié a M. Gregg, consul-général des Etats-Unis, que cette question aucune suite aux negociations entamées. Le 16 janvier, le nouveau souverain a reçu les representatifs des puissances étrangères en résidence a Honolulu. Il était accompagné de la princesse Victoria Kamamalu, de ses ministres et de plusieurs notabilités hawaiennes. C'est M. William Miller, consul-général d'Angleterre, qui, en qualité de doyen du corps diplomatique, a porté la parole.

Le capitaine Hewett, du brick de guerre anglais *Trincomalee*, a prononcé les mots suivans :

« Je viens, au nom de mes collègues, le capitaine de la frégate française *Artémise* et celui du sloop de guerre américain *St Mary*, remettre votre majesté de l'audience qu'elle a bien voulu nous accorder. Nous souhaitons a votre majesté de régner longtemps et d'être a même de faire le bonheur de ses sujets. »

Il a répondu :

« Le port de mes îles seront toujours ouverts aux vaisseaux marchands et aux navires de guerre des trois nations que vous représentez, et qui sont les trois plus grandes puissances maritimes du globe, les trois plus fermes soutiens de l'indépendance de mon royaume. »

Voici sa réponse au corps diplomatique :

« La situation géographique de mes îles indique clairement la ligne de votre politique; nos ports seront ce qu'ont la Providence paraît les avoir destinés, c'est-a-dire des ports de refuge, des places de ravitaillement pour les navires de toutes les nations. »

Le ministre des relations extérieures a présenté ensuite le corps diplomatique et les officiers des diverses nations, français et américains a leurs alliances le prince et la princesse Kamamalu. M. de la Grandière, capitaine de l'*Artémise*, a remplacé au roi une adresse particulière de la part de l'amiral Fabvrier-Desponites. L'audience a duré une demi-heure; on la levant, le roi s'est fondu en assurances du conseil privé.

Ce voit par ce qui précède que la cour des Iles Sandwich se prend très au sérieux. Le nouveau ministère a été nommé le même jour. Wyllie reste ministre des affaires étrangères. Victoria Kamamalu a été nommée Kekuse-Nui, c'est a dire premier ministre après le roi. Le conseil, dont on ne disait un mot de M. Judd, a été composé de Timoteo Haven mise en courant du Hawaiien, de Charles Coan, et de Dixon Judd, fils de M. Judd.

Un journal de Honolulu, qui entendit la cloche de Saint Sulpice.

Ah ! s'écria le portière de la rue du Pot-de-Fer, et moi qui oubliais.....

—Quoi donc ?

—Qu'il y avait un enterrement a neuf heures. Bon, on nous a perdu de vue de mari qui est allé boire. Jamais d'autres, quoi ! il n'en fait jamais d'autres. Par qui veut-il que je fasse garder ma porte, dites-moi, Monsieur ?

—Eh bien, mais ne soit-je pas là ? dit Barbette.

—Vrai, demanda l'autre, vous me rendriez un pareil service ?

—Oh ! c'est le bêtise, est ce qu'il ne faut pas s'entr'aider en ce monde ?

—Vous êtes une bonne voisine, la loueuse de chaises de Saint-Sulpice a en allé vaquer a ses travaux.

—Oui, je comprends, dit Gibassier, et la Barbette, restée seule, a fait bâiller la lettre a son tour.

—Oh ! elle l'a mise au dessus de la vapeur de la bouilloire où elle l'a mise, l'a bien ouverte et copiée, de sorte que, dix minutes après, nous avions la lettre tout entière.

—Et la lettre disait ?

—Ce qu'elle a dit a la portière de No 29, d'ailleurs, tenez voici le texte.

Et Carmagnole tira un papier de sa poche et lut tout haut, en même temps que Gibassier lisait tout bas :

« Mon cher fils, je suis a Paris depuis ce soir, a sous le nom de Dubois, et ma première visite a été pour toi. Or, n'ayant pu te trouver ni a ton adresse ordinaire, ni a ton bureau, ni a la Bourse, ni au café de la Nouvelle Orléans, et par le fait d'un de tes amis, que j'ai rencontré dans la rue Montorgueil, je me rends chez toi demain matin, trouvez-vous-y midi a l'église de l'Assomption, je serai adossé au troisième pilier en entrant, a gauche.

Au fait, dit Gibassier, très bien !

Et comme ils étaient arrivés ainsi, tout en causant de leurs affaires et des affaires de la rue, ainsi de leurs affaires et des affaires de la rue, ils entrèrent en marche du porche de l'Assomption, ils entrèrent dans l'église juste comme midi sonnait.

Ils allèrent immédiatement prier a gauche, se tenait adossé M. Sarranti, tandis qu'agenouille près de lui, Dominique, sans être vu de personne, lui baisait la main.

Nous nous trompons, il avait été vu de Gibassier et de Carmagnole.

FIN DU XVe VOLUME.

(*A continuer*)

Dernière heure a 11 1/2 heures du soir, Louis HAMILTON CLERIN, âgé de 9 mois, fils de Ernest Clerin et de dame Hermine Cricat. Les amis de la famille et connaissances des deux familles sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce soir a 5 1/2 heures, a partir de la rue Craps entre Hiaoire et Esplanade.

Le moment est venu !

☞ La printemps s'approche et il faut se préparer a ses accidents.

Pour guérir le sang,

Il n'y a rien de plus efficace, ni rien de comparable au *Remède Excellent Washington*.

Il a ceux qui ont confiance en lui, ses succès promet la santé.

Retirez Souverain Washington.

Qui guérit toujours radicalement. A ceux qui ont les *Rhumatismes*,

la goutte, la névralgie, les douleurs, nous connaissons d'avoir recours a

L'onguent Washington contre les rhumatismes

Pour usage externe, et au

Remède Excellent Washington

pour usage interne. Ces remèdes sont préparés a la Nlle-Orléans et sont garantis composés de végétaux sans aucun mélange.

A vendre partout par J. WRIGHT & Co, No 131, rue de Chartres et par tous les droguistes et apothicaires respectables. 13mars—1t

TEMOIGNAGE IMPORTANT.

(Extrait du Steubenville Herald, 25 mars 1851.)

☞ Le lecteur est prié de jeter les yeux sur une annonce publiée dans une autre colonne de ce journal, concernant le remède célèbre connu du Docteur de Mclane. Cette cure n'a été faite ni dans la localité ni dans les environs, mais a été produite au milieu de nous. Lisez l'annonce et jugez par vous-même. Le docteur Mclane est un gentleman et apprécie au mieux ses remèdes. Il ne publie que ceux qui méritent sa confiance. Nous connaissons personnellement plusieurs des cures qu'il a faites et nous pouvons donner notre témoignage dans la bonne foi. Nous n'avons pas besoin de recommander le docteur McLane.

Cross Creek, Th. près Wintersville, C. Jefferson, O. 19 mars 1851.

A MM. J. Kidd & Co.—J'ai eu fiade trois ans dont la santé a été chancelante depuis quelque temps. Après avoir vainement employé un grand nombre de médicaments, je me suis décidé a faire usage de la Panacée Universelle du Dr C. McLane, tel que vous le préparez. Mon enfant prit deux cuillerées de ce remède, ressentit aussitôt un soulagement, bon vers, dont quelques nuits après il ressentait les effets de la guérison. Cet heureux résultat a été complet. Il jouit, depuis lors, d'une excellente santé, et prend a l'embonpoint. Je crois ma conscience devoir ainsi rendre hommage a la vérité en publiant ce témoignage dans la bonne foi.

Votre ami et serviteur,
WILLIAM STEPHENSON.

☞ Ce grand remède est à vendre par

SCOVIL & MEAD, No 111, rue de Chartres

A ence générale pour la vente au gros dans la Nouvelle-Orléans. Un petit échantillon gratis aux pratiques. Il est aussi en vente par tous les droguistes. 9 mars—6 f

AVIS D'ELECTION

Pour Juge-Associé de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, pour le Premier District Supreme Judicial.

En vertu d'un writ d'Election daté du 28 de février 1855 et à moi adressé par son Excellence P. O. Hébert, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les Electeurs qualifiés de cette portion de la paroisse d'Orléans, sise sur la rive droite du fleuve Mississippi et cette portion de la ville de la Nouvelle-Orléans comprise au dessous de la ligne qui s'étend depuis le centre du fleuve Mississippi le long du milieu de la rue Julia jusqu'au Nouveau Canal, de là depuis le dit Canal jusqu'au Lac (lesquelles limites, ensemble avec la portion de la paroisse d'Orléans située sur la rive gauche du fleuve Mississippi et la Nouvelle-Orléans, sont par le présent notifiés qu'une ELECTION sera tenue le LUNDI 2 AVRIL 1855, pour un Juge-Associé de la S. A. R. le prince Kamehameha, qui a été nommé ministre plénipotentiaire et de plus fidèlement de remplir les devoirs de cette charge honorable.

Les électeurs susdits pourront se rendre aux différens bureaux de votation, des nominations importantes ont été faites ; nous remarquons entre autres celle de S. A. R. le prince Kamehameha, qui a été nommé chambellan et de plus fidèlement de remplir les devoirs de cette charge honorable.

Les bureaux de votation seront ouverts de 7 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, et la votation restera ouverte pendant trois jours consécutifs.

Cette proclamation pourra être publiée dans deux journaux français et un journal anglais de cette ville, et affichée aux portes des églises.

Donné sous mon seing et le sceau de mes armes, a la Nouvelle-Orléans, ce 28 février, l'an de grâce mil huit cent cinquante cinq et de la souveraineté et indépendance des Etats-Unis d'Amérique la quatre vingtième.

JOHN WARRIN,
No 68, rue Baudin, Lane, N. York

☞ Avis est donné aux marchands de ne pas vendre aux agents portant la marque du soussigné.
10 mars—3m JOHN WARRIN.

AUX HABITANS SUCRIERS.

AVIS IMPORTANT.

DANS l'état actuel des améliorations introduites dans la fabrication du sucre, Messieurs les habitans sont nécessairement obligés, sous peine de se retirer de leur récolte qu'un produit inférieur, de se procurer un appareil produisant trop d'altération dans les sirops et exigeant une dépense énorme de combustible, pour ne compter un bon appareil, il faut avoir recours de soutenir la concurrence.

Mais le plus grande difficulté pour eux est de choisir un système qui ne les expose plus a des dépenses infructueuses

—La Barbette, oui, est étroitement liée d'amitié avec une des loueuses de chaises de Saint-Sulpice, laquelle loueuse de chaises demeure rue du Pot-de-Fer.

—Ah ! s'écria Gibassier, elloui par un lueur :

—Vous commencez à y être, n'est-ce pas ?

—C'est-a-dire que j'entrevois, que je flaire, que je devine.....

—Eh bien, notre loueuse de chaises de Saint-Sulpice est concierge, comme je vous le disais tout a l'heure, de la maison jusqu'a la porte de laquelle vous avies aier sur suivi M Sarranti, et dans laquelle demeure son fils, l'abbé Dominique.

—Alles toujours, dit Gibassier, ne voulant pas leur en moudre perdre le fil qu'il venait d'attraper.

—Eh bien, la première pensée qui est venue a M. Jachal en recevant ce matin la lettre dans laquelle vous lui donnez rendez-vous a midi, a été, voyant que vous avies suivi M. Sarranti jusqu'a la porte d'une maison de la rue du Pot-de-Fer, a été de m'envoyer chercher cette loueuse de chaises, pour que je susse quelqu'un dans cette maison-la. Vous comprenez, mon cher Gibassier, que ma joie fut grande quand je reconnus que c'était cette dame la que j'avais déjà connue autrefois, et surtout de la réputation chinoise en laquelle elle était tenue dans le quartier. Car, comme vous le savez, on ne monte a soixante mille ames, ce qui fait, en comptant que 35 sur 1, on peut compter a 40 mille, le nombre de ceux qui ne sont pas membres des sociétés. Les compagnies-Arcoise chez elle. C'est l'heure où l'y prend son café. Je connue dans l'espace des Vignes. Longue-Avoine y était. Je lui dis deux mots a l'oreille, il en dit quatre a l'oreille de la Barbette, et celle-ci partit a l'instant même pour faire une petite visite a son amie la loueuse de chaises de Saint Sulpice.

—Ah ! fort bien, mais, dit Gibassier, qui commençait a deviner les premières syllabes de la charade. Continuez, je ne perds pas un mot.

—Or, hier, vers huit heures et demie, la loueuse de chaises transporta donc rue du Pot-de-Fer, ce que je dit, je crois, qu'un quatre mots bonnement. Avant mise en courant du l'affaire, Gibassier fit un bond de surprise.

—Quoi donc ? demanda Mme Gibassier.

—Rien, rien, répondit le mari, continuez, ma bonne amie, vous faites bien de vous intéresser a ces choses-la, elles sont fort intéressantes.

—Or, la première chose qu'a vue la loueuse de chaises en arrivant chez la portière, a été un grand panier d'osier, qui était placé au milieu de la loge, et dans lequel il y avait un enfant de trois a quatre mois, qui dormait profondément.

—Un enfant ! s'écria Gibassier, un enfant !

—Oui, un enfant, répondit Carmagnole, qui ne comprenait pas l'émotion de son interlocuteur.

—Et ou est cet enfant ? demanda Gibassier.

—Mais, répondit Carmagnole, il est a sa mère, parbleu !

—Et sa mère ? demanda Gibassier.

—Sa mère ? répondit l'autre, sa mère est la femme qui a accouché hier matin, a neuf heures, d'un garçon pesant huit livres, et qui a nom Jeanne Lebrun.

—Et son père ? demanda Gibassier.

—Son père ? répondit Carmagnole, son père est un homme qui a nom Jean Lebrun, et qui est garçon de bureau chez M. Jachal.

—Et comment sait-on tout cela ? demanda Gibassier.

—Comment on sait tout cela ? répondit Carmagnole, mais parce que la loueuse de chaises a été le dire a la portière, parbleu !

—Et la portière ? demanda Gibassier.

—Et la portière, continua Carmagnole, a été le dire a la femme de chambre de Mme Jachal, qui a été le dire a Mme Jachal elle-même.

—Et Mme Jachal ? demanda Gibassier.

—Mme Jachal, continua Carmagnole, a été le dire a M. Jachal, qui a été le dire a M. Dominique, qui a été le dire a M. Sarranti, qui a été le dire a Mme Sarranti, qui a été le dire a Mlle Sarranti, qui a été le dire a M. Dominique Sarranti.

—Tiens, dit le Barbette a son amie, il n'est donc pas encore revenu, ton amine ?

—Non, ma fille, et je m'étonne de son absence.

—Est-ce que l'on sait jamais ce que ça fait, des amines ? Mais à quel propos me parles-tu de lui ?

—Parce que je vois là tout simplement une lettre a son adresse, répondit la Barbette.

—Oui, c'est une lettre qu'on a apportée pour lui hier soir.

—C'est drôle, dit la Barbette, on dirait une écriture de femme.

—Ma foi non, répondit l'autre. Ah bien oui ! des femmes.... Depuis cinq ans que l'abbé Dominique habite ici, je n'ai pas vu le museau d'une seule.

—Ah ! vous avez beau dire.....

—Mais non, mais non, puisque c'est sa bonne qui l'a écrite là, et même qu'il m'a fait grand peur.

—Oh ! vous aurait-il insulté, ma commère ?

—Non, Dieu merci, je ne saurais dire cela. Mais, voyez-vous, il faut croire que je rouplillais un brin, j'ai ouvert les yeux, et j'ai vu tout-a-coup devant moi sa grand'mère tout noir.

—Kisaco-ce donc ? demanda, par hasard !

—Non, car après son départ ça aurait sent le soufre. Alors il m'a demandé si l'abbé Dominique était chez lui.

—Non, lui ai-je dit, pas encore.

—Eh bien ! je vous annonce, moi, qu'il reviendra ce soir ou demain matin.

—C'est assez effrayant, il me semble.

—Oui ! Ah ! lui dis-je, il reviendra ce soir ou demain matin ! Eh bien, foi de Perine, ça me fait plaisir.

—Est-il votre confesseur, demanda-t-il en riant.

—Monsieur, lui dis-je, apprenez que je ne me confesse pas aux jeunes gens de sou âge.

—Ah ! eh bien faites-moi le plaisir de lui dire, mon cela, cela vaut mieux. Avez-vous une plume, de quoi écrire et de l'encre ?

—Ah, parbleu, la belle demande !

—Je vais lui écrire, donnez-moi ce qu'il me faut.

Je lui donnai son encre, sa plume et son papier, et il écrivit cette lettre.

—Maintenant, demanda-t-il, avez-vous des pains a cacheter ou de la cire ?

—Oh ! quant a cela, non, lui répondai-je, je n'en ai point.

—Vous n'en avies pas, répondit la Barbette.

—Si, fait ! mais pourquoi voulez vous que je fasse cadeau de ma cire et de mes pains a cacheter a des inconnus !

—Au fait, ce serait une ruine a la longue.

—Oh ! ce n'est pas encore pour la ruine, mais ce vous a un air de se défier des gens que de leur demander de la cire et des pains a cacheter.

—Je ne m'en parlez pas, il a fouillé dans son portefeuille et il a tant cherché, tant cherché, qu'il a trouvé un vieux pain a cacheter.

—De sorte que vous ne savez pas ce que contient la lettre ?

—Ma foi non. Mais a quoi cela m'avancerait-il de savoir ce que M. Dominique est son fils, qu'il attendra M. Dominique aujourd'hui a midi a l'Assomption, appuye au troisième pilier, a gauche, en entrant, et qu'il est a Paris sous le nom de Dubreuil ?

—Alors donc, vous l'avez lu toute de même ?

—Oh ! je n'ai pas balancé, car la curiosité de la femme pourquoi il tenait tant a avoir un pain a cacheter.

Juste en ce moment-là, on entendit la cloche de Saint Sulpice.

—Ah ! s'écria la portière de la rue du Pot-de-Fer, et moi qui oubliais.....

—Quoi donc ?

—Qu'il y avait un enterrement a neuf heures. Bon, on nous a perdu de vue de mari qui est allé boire. Jamais d'autres, quoi ! il n'en fait jamais d'autres. Par qui veut-il que je fasse garder ma porte, dites-moi, Monsieur ?

—Eh bien, mais ne soit-je pas là ? dit Barbette.

—Vrai, demanda l'autre, vous me rendriez un pareil service ?

—Oh ! c'est le bêtise, est ce qu'il ne faut pas s'entr'aider en ce monde ?

—Vous êtes une bonne voisine, la loueuse de chaises de Saint-Sulpice a en allé vaquer a ses travaux.

—Oui, je comprends, dit Gibassier, et la Barbette, restée seule, a fait bâiller la lettre a son tour.

—Oh ! elle l'a mise au dessus de la vapeur de la bouilloire où elle l'a mise, l'a bien ouverte et copiée, de sorte que, dix minutes après, nous avions la lettre tout entière.

—Et la lettre disait ?

—Ce qu'elle a dit a la portière de No 29, d'ailleurs, tenez voici le texte.

Et Carmagnole tira un papier de sa poche et lut tout haut, en même temps que Gibassier lisait tout bas :

« Mon cher fils, je suis a Paris depuis ce soir, a sous le nom de Dubois, et ma première visite a été pour toi. Or, n'ayant pu te trouver ni a ton adresse ordinaire, ni a ton bureau, ni a la Bourse, ni au café de la Nouvelle Orléans, et par le fait d'un de tes amis, que j'ai rencontré dans la rue Montorgueil, je me rends chez toi demain matin, trouvez-vous-y midi a l'église de l'Assomption, je serai adossé au troisième pilier en entrant, a gauche. »

Au fait, dit Gibassier, très bien !

Et comme ils étaient arrivés ainsi, tout en causant de leurs affaires et des affaires de la rue, ainsi de leurs affaires et des affaires de la rue, ils entrèrent en marche du porche de l'Assomption, ils entrèrent dans l'église juste comme midi sonnait.

Ils allèrent immédiatement prier a gauche, se tenait adossé M. Sarranti, tandis qu'agenouille près de lui, Dominique, sans être vu de personne, lui baisait la main.

Nous nous trompons, il avait été vu de Gibassier et de Carmagnole.

FIN DU XVe VOLUME.

(*A continuer*)

Dernière heure a 11 1/2 heures du soir, Louis HAMILTON CLERIN, âgé de 9 mois, fils de Ernest Clerin et de dame Hermine Cricat. Les amis de la famille et connaissances des deux familles sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu ce soir a 5 1/2 heures, a partir de la rue Craps entre Hiaoire et Esplanade.

Le moment est venu !

☞ La printemps s'approche et il faut se préparer a ses accidents.

Pour guérir le sang,

Il n'y a rien de plus efficace, ni rien de comparable au *Remède Excellent Washington*.

Il a ceux qui ont confiance en lui, ses succès promet la santé.

Retirez Souverain Washington.

Qui guérit toujours radicalement. A ceux qui ont les *Rhumatismes*,

la goutte, la névralgie, les douleurs, nous connaissons d'avoir recours a

L'onguent Washington contre les rhumatismes

Pour usage externe, et au

Remède Excellent Washington

pour usage interne. Ces remèdes sont préparés a la Nlle-Orléans et sont garantis composés de végétaux sans aucun mélange.

A vendre partout par J. WRIGHT & Co, No 131, rue de Chartres et par tous les droguistes et apothicaires respectables. 13mars—1t

TEMOIGNAGE IMPORTANT.

(Extrait du Steubenville Herald, 25 mars 1851.)

☞ Le lecteur est prié de jeter les yeux sur une annonce publiée dans une autre colonne de ce journal, concernant le remède célèbre connu du Docteur de Mclane. Cette cure n'a été faite ni dans la localité ni dans les environs, mais a été produite au milieu de nous. Lisez l'annonce et jugez par vous-même. Le docteur Mclane est un gentleman et apprécie au mieux ses remèdes. Il ne publie que ceux qui méritent sa confiance. Nous connaissons personnellement plusieurs des cures qu'il a faites et nous pouvons donner notre témoignage dans la bonne foi. Nous n'avons pas besoin de recommander le docteur McLane.

Cross Creek, Th. près Wintersville, C. Jefferson, O. 19 mars 1851.

A MM. J. Kidd & Co.—J'ai eu fiade trois ans dont la santé a été chancelante depuis quelque temps. Après avoir vainement employé un grand nombre de médicaments, je me suis décidé a faire usage de la Panacée Universelle du Dr C. McLane, tel que vous le préparez. Mon enfant prit deux cuillerées de ce remède, ressentit, a mon grand étonnement, bon vers, dont quelques nuits après il ressentait les effets de la guérison. Cet heureux résultat a été complet. Il jouit, depuis lors, d'une excellente santé, et prend a l'embonpoint. Je crois ma conscience devoir ainsi rendre hommage a la vérité en publiant ce témoignage dans la bonne foi.

Votre ami et serviteur,
WILLIAM STEPHENSON.

☞ Ce grand remède est à vendre par

SCOVIL & MEAD, No 111, rue de Chartres

A ence générale pour la vente au gros dans la Nouvelle-Orléans. Un petit échantillon gratis aux pratiques. Il est aussi en vente par tous les droguistes. 9 mars—6 f

AVIS D'ELECTION

**Pour Juge-Associé de la